

## Recherches sociographiques



# Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative*

Louis Massicotte

Volume 26, numéro 1-2, 1985

Situation de la recherche sur le « Canada français », 1962-1984 I

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056152ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056152ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Massicotte, L. (1985). Compte rendu de [Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative*]. *Recherches sociographiques*, 26(1-2), 283–284.  
<https://doi.org/10.7202/056152ar>

Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, sessions de 1897-1898, 1899, 1900 et 1901, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1982 et 1983, 4 vols, 407p., 466p., 535p. et 345p.

Voici la suite du monumental travail de reconstitution des débats de l'Assemblée législative entrepris il y a plus de dix ans. À Québec, on ne dispose d'une transcription officielle des débats que depuis 1963. Pour les années antérieures, les historiens et politologues ne disposaient autrefois que de recueils dus au labeur (subventionné) des Desjardins et de Malenfant, couvrant les sessions allant de 1879 à 1893. Marcel Hamelin avait reconstitué les débats pour la période 1867-1878 et ses successeurs avaient poursuivi le travail pour les sessions allant de 1893 à 1897. L'équipe d'agents de recherche nous annonce la publication des débats des sessions ultérieures, à raison d'une législature par année, ce qui nous permet d'espérer la conclusion de l'œuvre pour l'an 2000.

Précisons pour l'intelligence du lecteur qu'il s'agit bien d'une *reconstitution* des débats et non de la publication tardive de vieux relevés sténographiques récemment exhumés des archives. À part les rares discours réunis en volumes, les seules sources disponibles concernant le contenu des discours prononcés en Chambre sont en effet les comptes rendus publiés par les courriéristes parlementaires de l'époque dans leurs journaux respectifs. Ces comptes rendus n'étaient pas nécessairement exhaustifs ou identiques, et l'orientation politique des propriétaires du journal pouvait gauchir le sens de certaines interventions ou en reléguer d'autres dans l'ombre. Rumilly citait à ce propos un grand discours prononcé par Henri Bourassa à la session de 1909. Le chef nationaliste tint l'Assemblée et les spectateurs en haleine pendant plusieurs heures jusque tard dans la nuit. Le compte rendu qu'en donna *Le Soleil*, alors organe officiel du Parti libéral, est demeuré célèbre par ce qu'on appellera charitablement son laconisme: « Monsieur Bourassa a parlé ensuite. » Il appert que les auteurs de la reconstitution étaient bien conscients de ce problème et qu'ils ont consulté toutes les sources disponibles, tout en se livrant à une critique serrée de la valeur de chacune, ce qui rehausse la crédibilité de l'entreprise. Chaque volume reproduit donc les actes de procédure posés durant une séance, tel que rapportés dans les *Journaux de l'Assemblée*, et intercale aux endroits appropriés les discours prononcés à chaque étape. Le tout est précédé d'introductions assez denses, dues à Jocelyn Saint-Pierre et Mireille Barrière, qui recréent le contexte politique de la législature et résument les faits marquants survenus durant chaque session, d'une liste alphabétique des circonscriptions et des députés, avec indication de l'allégeance politique de chacun ainsi que d'une liste des ministres en fonction. La reconstitution des débats est suivie de deux index. Le premier renvoie aux interventions de chaque député, le second aux sujets traités.

Les quatre volumes ici recensés totalisent plus de 1 600 pages. On n'essaiera pas de faire croire à qui que ce soit qu'on les ait lus d'une couverture à l'autre. Qu'il suffise de dire que ceux qui les parcourront découvriront un parlementarisme bien différent de celui que nous pratiquons aujourd'hui, ce qui illustre une nouvelle fois, si besoin était, l'extrême souplesse des règles constitutionnelles qui encadrent notre régime parlementaire. Ces règles s'accroissent de plusieurs pratiques, bien différentes de celle qui prévaut maintenant.

Plus peut-être que n'importe quelle autre, la période couverte ici mériterait d'être appelée, comme on dirait outre-Atlantique, « la République des députés », sinon (par ceux qui évaluent l'efficacité du parlementarisme à l'aune du degré de liberté dont jouissent les simples députés) « l'âge d'or du Parlement québécois ». Un examen serré des votes enregistrés révèle que le gouvernement perdit cinq votes à la session de 1897-1898, quinze à celle de 1899, treize à celle de 1900 et un à la session de 1901. Selon J.A.A. Lovink, le parti ministériel ne fit preuve d'une cohésion parfaite que pour la moitié des votes enregistrés durant la 9<sup>e</sup> législature (1897-1900), et les taux de dissidence en son sein atteignirent souvent des niveaux très élevés. Enfin, et surtout, l'initiative législative des députés se déploya avec une liberté proprement stupéfiante en regard de la situation actuelle. Durant les deux législatures couvertes en tout ou en partie par les débats recensés, les députés ministériels ou d'opposition présentèrent au total 71 % puis 79 % des projets de loi *publics* déposés en premier lieu à l'Assemblée. De plus, l'initiative des simples députés est à

l'origine de 54.5% puis 67.4% des textes d'intérêt public *adoptés* par l'Assemblée. La prise en considération des textes déposés en premier lieu au Conseil législatif (exceptionnellement nombreux durant ces années, vu que le Procureur général Archambault siégeait au Conseil) réduit quelque peu ces proportions. Mais, même compte tenu de cet « effet Archambault », l'initiative des simples députés contribue toujours pour 45% et 60% des textes *d'intérêt public* adoptés par l'Assemblée. De 1897 à 1901, on relève une vingtaine de projets de loi d'intérêt public adoptés à l'initiative de députés *d'opposition*. Cette conjoncture exceptionnelle peut s'expliquer par la présence à la tête du gouvernement de deux personnalités plutôt faibles : F.-G. Marchand, vieil homme malade, souvent absent de la Chambre, et qui sera le premier occupant du poste à décéder en fonctions ; et S.-N. Parent, jusqu'ici seul Premier ministre québécois qui ait dû quitter son poste à la suite d'une révolte ouverte du caucus ministériel.

Les années couvertes par les débats ici recensés ont été marquées par les premiers pas d'un régime libéral qui devait se prolonger sans interruption jusqu'à l'été 1936. Deux mesures capitales du programme libéral furent adoptées par l'Assemblée puis rejetées par le Conseil législatif à majorité conservatrice : la création d'un Ministère de l'instruction publique en 1898 et l'abolition du Conseil lui-même, deux ans plus tard. L'une et l'autre de ces mesures ne seront adoptées que plus de soixante ans après. C'est dire l'importance cruciale de cette époque dans la transformation des « Rouges » du XIX<sup>e</sup> siècle en un parti de gouvernement soucieux de ménager le clergé en matière éducative et préoccupé avant tout par le développement industriel de la province. À cet égard, les choix très affirmés du nouveau gouvernement contrastaient vivement avec les préférences des élites religieuses et intellectuelles de l'époque, souvent fascinées par les mythes de la colonisation. Vu l'évolution ultérieure des choses, les parlementaires ne semblent pas avoir été les moins perspicaces. Les historiens qui traiteront de cette époque viennent de se voir offrir avec les *Débats* une source documentaire pertinente sur ce point.

Ces ouvrages appellent aussi des commentaires d'ordre technique sur les innovations qu'ils introduisent par rapport aux volumes antérieurs de la série. La décision d'éditer un recueil distinct pour les débats de chaque session, au lieu de réunir en un gros volume tous ceux d'une même législature, paraît sage et facilitera la consultation. Celle de ne plus relier ces volumes semble plus discutable. Si l'on comprend pleinement les contraintes budgétaires qui ont pu influencer ce choix, on ne peut que s'interroger sur l'état dans lequel se trouveront ces volumes de référence après dix ou vingt ans d'usage dans les bibliothèques qui n'auront pas pris la précaution d'en ordonner la reliure à leurs frais. Enfin, la nouvelle typographie introduite avec les *Débats* de 1901 constitue une amélioration en facilitant le repérage des intervenants.

On remarque que l'index détaillé des *bills* ne contient aucun renvoi aux rapports des comités qui les ont étudiés, ce qui nous laisse dans l'incertitude sur le sort qui leur a été réservé.

Les quatre volumes passés en revue nous révèlent que l'Assemblée n'a pas à rougir de son passé, comme en témoigne l'attitude relativement courtoise le plus souvent adoptée par la plupart des intervenants tout au long des délibérations. Leur publication facilitera la tâche aux interprètes et aux usagers du règlement actuel, toujours obligés en cas de silence de la loi et du règlement de tenir compte des précédents et des usages de l'Assemblée depuis ses origines. On ne peut en terminant qu'émettre deux souhaits : que la Bibliothèque de l'Assemblée puisse mener à terme cette colossale entreprise et que celle-ci s'accompagne un jour de travaux de synthèse analogues à l'admirable ouvrage que l'historien Marcel Hamelin a tiré de sa reconstitution des débats pour la période 1867-1878.

Louis MASSICOTTE

*Bibliothèque du Parlement,  
Ottawa.*